



Nous contacter :

Mairie de Fressines
 29 route de Mougou
 79370 Fressines
 Tél: 05 49 73 98 73
 Fax: 05 49 73 98 74
 mairie-fressines@wanadoo.fr
 La mairie est ouverte tous les
 après-midis de 13h30 à 17h30
 du lundi au vendredi.

Édito

Dans mon précédent édit, j'évoquais la reprise des discussions sur la réforme territoriale, suite à la loi NOTRE qui oblige notre communauté cantonale à revoir le périmètre de son territoire.

L'entretien du président de la communauté cantonale de Celles sur Belle avec M. le Préfet, le 11 septembre, puis une rencontre de son Secrétaire général avec l'ensemble des maires du canton, le 23 septembre, n'ont fait que confirmer la volonté des services de l'État de nous intégrer dans un grand territoire Sud Deux-Sèvres. Un rapprochement vers la communauté de communes du Mellois avec les communautés de Val de Boutonne et de Cœur de Poitou pour former une supra communauté de communes, regroupant 80 communes représentées par 109 délégués. Le pays Mellois serait alors dissous après transfert de ses compétences à cette supra communauté de communes.

Le Préfet s'est clairement exprimé devant les élus pour refuser un rapprochement avec la CAN, un rapprochement avec le Haut Val de Sèvres et refusant également toute scission du Cellois. Face à un tel mépris, quel choix avons-nous ! Quelles compétences allons-nous être obligés de transférer ?

C'est bien le transfert des compétences (au 1^{er} janvier 2017) qui a été au cœur des débats de la séance du conseil municipal du 6 octobre. Vos élus se sont largement expri-

més sur le refus du transfert de la compétence « scolaire » vers la supra communauté de communes. Déjà le chiffre de 3 millions d'euros est annoncé pour le fonctionnement, financé par une augmentation de la fiscalité intercommunale de l'ordre 20%. Le transfert de la compétence « sociale » regroupant la petite enfance et la personne âgée nous inquiète également beaucoup, en pensant à la maîtrise actuelle des coûts de ces services qui ensuite seront gérés à distance, « au plus loin de l'utilisateur ».

Pour ces raisons et bien d'autres encore, les élus ont donc acté par délibération le souhait de conserver la compétence « scolaire » et émis le vœu de rejoindre la communauté de communes du Haut Val de Sèvres dont le fonctionnement et les projets correspondent aux attentes de notre territoire.

J'ai moi-même déposé en préfecture cette délibération le 9 octobre avec copie à M. le Préfet et aux membres de la C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) qui se sont réunis le 12 octobre. M. le Préfet y a présenté son projet de carte des nouvelles intercommunalités telle qu'il l'imagine sans tenir compte des vœux formulés par les élus locaux. Des élus locaux à qui, le Premier Ministre a pourtant annoncé en novembre 2014 lors du congrès des maires qu'il n'irait pas contre leur volonté dans le cadre de cette réforme. Mais qui en arrière

débat, a doté les Préfets d'un pouvoir exceptionnel du 15 octobre 2015 au 30 juin 2016 afin de prendre toute décision arbitraire !

Parce que nous voulons que notre commune continue d'exister avec ses projets maîtrisés de proximité, les élus en séance du 27 octobre, m'ont autorisé à transmettre notre délibération au président et élus communautaires du Haut Val de Sèvres pour qu'ils puissent débattre de l'opportunité d'accueillir la commune de Fressines, quand bien même M. le Préfet a clairement annoncé qu'il s'opposerait à la scission du territoire Cellois.

Je ne vous cache pas ma frustration et ma colère de savoir que les représentants de l'État usent de leur pouvoir pour créer de manière antidémocratique des territoires qu'ils ne connaissent pas.

Je reviendrai sur ce sujet, maintenant cadencé au rythme imposé par la loi, qui prévoit un délai de 2 mois pour que nous rendions un avis sur la proposition de M. le Préfet. La C.D.C.I. aura ensuite 3 mois pour se prononcer et, le cas échéant, apporter à ce schéma les modifications issues des amendements déposés par les collectivités avec l'appui de la majorité des 2/3 des membres de la commission. Bien que vos élus soient déterminés auront-ils le choix ? Rien n'est moins sûr.

Je vous souhaite, néanmoins, une bonne lecture de votre Fressines infos.

Sommaire :

Édito

Les décisions du Conseil Municipal

- Les travaux divers de la régie
- Plan communal de sauvegarde de Fressines
- Trame verte : une subvention de 7 720 €

À savoir

- Animation de Noël à la bibliothèque
- Cérémonie du 11 novembre
- Vœux à la population et repas des aînés à noter sur votre agenda
- Téléthon 2015
- Destruction des nids de frelons asiatique, c'est le moment
- Collecte des ordures ménagères, les jeudis 24 et 31 décembre
- Remise en place des conteneurs, rue de la Billaudière
- Attention aux arnaques

Vie associative

- Éner'gym de Fressines
- ACAF
- Les Baladins : changement de dates
- Association des Parents d'Élèves
- École de musique

Les décisions du Conseil Municipal

Les travaux divers de la régie

En plus du quotidien, de l'entretien des espaces verts, du ramassage des feuilles,... deux gros chantiers ont occupés les agents communaux depuis la rentrée.

Le premier, totalement imprévu, a été la remise en ordre du territoire communal suite aux violentes intempéries dans la nuit du 31

août au 1^{er} septembre. Les dégâts ont mobilisé les agents pendant plus de 15 jours.

Le second chantier est celui de la réfection de la toiture de la salle des fêtes, totalement réalisée en régie à l'exception de la zinguerie. La compétence des agents va réduire le coût de la réfection de 55 000 € à 25 000 € !

Les décisions du Conseil municipal

Plan Communal de Sauvegarde de Fressines

Depuis le début du mandat en cours, les principales réalisations de cette commission ont été :

- la réactualisation du règlement intérieur de la salle des fêtes, du document unique (document réglementaire qui présente l'évaluation des risques professionnels des agents de la commune et définit un programme d'actions), du plan communal de distribution des comprimés d'iode stable en cas d'accident nucléaire et du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

- le suivi des projets de mise en sécurité des départementales D7 (Bougouin) et D5 (La Chesnaye) ;

- la rédaction des consignes pour les agents communaux sur la réalisation des exercices d'évacuation incendie dans l'école et du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'objectif de ce PCS est de se préparer préalablement en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques pour pouvoir faire face aux phénomènes climatiques, problèmes sanitaires (pandémie, méningite, ...), accidents et dysfonctionnement des réseaux (transport, énergie, eau).

Ce PCS est composé de 3 grandes parties :

1- Identification des risques sur la commune : les risques naturels (significatifs mais relativement faibles) sont les suivants : tempête, canicule, orage violent, sismicité et mouvements

de terrain différentiels (retrait-gonflement des argiles). Aucun risque technologique significatif sur la commune n'a été identifié.

2- Identification des vulnérabilités : les établissements sensibles sont l'école publique Pierre Moinot et le village de la Thibauderie. Ont également été identifiés : la population nécessitant une attention particulière (personnes handicapées, personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins, personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion) et autres vulnérabilités matérielles (le château d'eau, les transformateurs THT, les lignes électriques haute tension et la station d'épuration).

3- Organisation de la réponse communale, à savoir : les modalités d'activation du PCS par M. le maire, l'organisation du dispositif communal, la répartition des missions de l'équipe municipale, l'alerte, le soutien aux populations (mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement) et le recensement des moyens humains et matériels.

Le PCS de Fressines est disponible au secrétariat de la mairie. Toute nouvelle personne handicapée, personne sous assistance médicale, personne isolée et/ou sans moyens de locomotion est invitée à venir se faire enregistrer sur le PCS à la mairie.

Trame verte : une subvention de 7 720 €

En mars 2015, la commune de Fressines a déposé, auprès du Conseil Régional de Poitou Charentes une demande de subvention dans le cadre de la mise en place de la « Trame verte et bleue » sur la région. La commune s'est inscrite sur le niveau 1, intitulé : Pass Communal, initiation à la Trame Verte. Par arrêté du 5 août, la commune s'est vue attribuer une subvention de 7 720 € pour un montant de dépenses subventionnables de 10 900 €. La commune avait postulé pour quatre actions sur 10 possibles.

Action n° 1 : sensibiliser et informer la population et les élèves de l'école sur les enjeux et les moyens de protection de la biodiversité.

Action n° 2 : entretenir le petit patrimoine, baliser les chemins pédestres, entretenir les lavoirs, les puits, les ponts, les venelles...

Action n° 3 : réaliser un plan de gestion des haies communales pour préserver les paysages.

Action n° 4 : installer des aménagements favorables à la faune, pose de nichoirs, pose d'écuroducs.

Le Conseil municipal du mardi 27 octobre a validé le plan d'action qui va débiter au printemps pour se poursuivre jusqu'en mars 2017.

Au fur et à mesure et en fonction des actions, la population sera soit invitée à participer (conférence, visite, démonstration), soit informée et sensibilisée par le Fressines Infos.

A savoir

Animation de Noël à la bibliothèque

Comme chaque fin d'année, la bibliothèque organisera son animation de Noël le mercredi 16 décembre 2015,

L'animation aura lieu à partir de 16 heures 30. Cette animation sera faite par Nathalie Pujault de la communauté de communes.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h. Le prêt de

livres est GRATUIT et si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez contacter la bibliothèque aux heures d'ouverture afin de vous faire livrer les livres par le biais du service communal de proximité.

Les bénévoles aimeraient plus de fréquentation, nous achetons régulièrement des livres récents et le bibliobus passe régulièrement pour le renouvellement.

Cérémonie du 11 novembre

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.

Le déroulement de la cérémonie sera le suivant : rassemblement place de la Bascule à 11 h et défilé jusqu'au monument aux morts. Allocution, appel des morts, dépôt de gerbes, sonnerie aux

morts, minute de silence, hymne national. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité, servi à la cantine de l'école. Les enfants de l'école et l'ensemble de la population sont invités à y participer.

Fressines est dotée d'une commission sécurité dont les deux missions sont la mise en conformité réglementaire et l'amélioration de la sécurité sur la commune.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 16 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

A savoir

Vœux à la population et repas des aînés à noter sur votre agenda

Le conseil municipal a arrêté la date du vendredi 8 janvier 2016 à 18 h 30 pour la présentation des vœux. Le repas communal des aînés aura lieu le samedi 23 janvier 2016 à partir de midi à la salle des

fêtes. Toutes les personnes de plus de 65 ans seront personnellement invitées par courrier. Elles peuvent dès maintenant réserver cette date sur leur agenda.

Téléthon 2015

La journée Téléthon sur la commune aura lieu le samedi 5 décembre 2015. Le comité d'organisation s'est déjà réuni une première fois pour arrêter le programme. Les festivités débuteront, à partir de 14 h 30 avec une randonnée pédestre et éventuellement une sortie VTT/VTC, avant le départ les jeunes de la troupe de théâtre FRESS'SCENE se produiront sur scène. D'autres animations pour l'après midi sont à l'étude. Le

soir sera consacré à un loto à 20h30 (ouverture des portes à 19h30). Vous pouvez encore offrir des lots qui seront mis en jeu.

Une prochaine réunion est programmée le mercredi 4 novembre à 20 h 30 à la salle des fêtes. Toutes les personnes qui souhaitent s'investir seront les bienvenues.

Contact : Patrice Fouché au 05.49.75.81.20 et Dominique Sirol au 05.49.05.85.07

Destructions des nids de frelons asiatiques : c'est le moment

C'est avec l'arrivée de l'automne et la chute des feuilles que les nids de frelons asiatiques apparaissent, c'est aussi le moment de les détruire pour éviter une prolifération pour l'année suivante. La commune a mis en place depuis plusieurs années, en lien avec les chasseurs, une procédure de destruction.

Rappel des règles : pour les nids à moyenne et grande hauteur le tir au fusil est organisé sous la responsabilité de la commune. Chaque destruction au fusil, a lieu le matin très tôt ou le soir très tard, lorsque le maximum de frelons est dans le nid. Le groupe opérationnel comporte au moins quatre chasseurs titulaires d'une carte de chasse

valide, d'un apiculteur et d'un représentant municipal. Pour chaque intervention un arrêté du maire précise les conditions, à noter que les voisins sont prévenus de l'intervention.

Il est facturé la somme de 15 € aux personnes (propriétaire ou locataire) qui demandent l'aide de la commune pour la destruction d'un nid. Cette somme vise à couvrir les frais de cartouches et de la bombe insecticide utilisée lors de l'intervention. Les demandes d'intervention sont à faire en mairie aussitôt le nid découvert.

Depuis début septembre ce sont déjà 7 nids qui ont été détruits.

Collecte des ordures ménagères, les jeudis 24 et 31 décembre

Rappel : comme annoncée lors de l'envoi des factures et dans le bulletin municipal, la Communauté de Communes a modifié les conditions de collecte des ordures ménagères sur la commune en cas de jour férié le vendredi. La

collecte se fera dorénavant la veille. En conséquence, Noël et le 1er janvier 2016 étant un vendredi, la collecte se fera le jeudi 24 décembre et le jeudi 31 décembre. Les horaires de passage ne sont pas modifiés.

Remise en place des conteneurs, rue de la Billaudière

Les conteneurs de tri sélectif qui avaient été déplacés rue du Moulin à la Rémondrière dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration, viennent d'être remis sur

leur emplacement d'origine le 30 octobre. Les riverains retrouveront leurs conteneurs devant la station d'épuration, rue de la Billaudière.

Attention aux arnaques

La préfecture vient d'être informée qu'un nombre important de particuliers font l'objet d'appels malveillants contenant le message suivant : « le nombre de points sur votre permis vient d'être mis à jour, merci de rappeler le numéro suivant : 01 78 90 44 90 ». Il s'agit d'une tentative téléphonique malveillante et non d'une démarche des services de l'État. La préfecture, pas plus qu'aucun service de l'État, ne communi-

que par téléphone les informations relatives au nombre de points dont vous disposez sur votre permis de conduire et appelle donc à la plus grande vigilance.

D'autres appels de correspondants malintentionnés, reçus par des fressinois, demandant de composer un numéro commençant par 0800, 0890, ... ont été signalés en mairie.

Ne rappelez pas ces numéros.

La vie associative

Ener'Gym Fressines

Pour la deuxième année consécutive, l'association Ener'Gym Fressines organise une soirée Zumba animée par Kim, le vendredi 20 novembre 2015 de 20h à 22h avec entracte (ouverture des portes à 19h30). Cette soirée est ouverte à tous à partir de 16 ans au tarif de 8€ par personne. N'ou-

bliez pas vos chaussures de sport et votre bouteille d'eau, nous vous attendons tous en pleine forme !

Pour tous renseignements : mail ener-gym.fressines@hotmail.fr ou téléphone 05 49 75 15 63

50

C'est le nombre de personnes qui a participé à la matinée « portes ouvertes » de la nouvelle station d'épuration de la commune le samedi 24 octobre.

Les visiteurs ont particulièrement apprécié les commentaires des techniciens du Syndicat d'Assainissement du Mellois (SAM). La visite commentée, par petits groupes de 7 à 8 personnes a permis à chacun de comprendre le fonctionnement d'une station d'épuration, du poste de relèvement au silo à boues, en passant par le bassin d'aération, le clarificateur...

La station a été mise en eau en juin, puis reliée au réseau en juillet. Elle a coûté 1,1 million d'euros, elle a une capacité de traitement pour 1200 équivalent habitants.

Aujourd'hui seulement 800 habitants sont reliés au tout à l'égout.

Retrouvez votre journal et de nombreuses autres informations sur le site internet dédié à la commune à l'adresse suivante : <http://www.fressines.net/>

La vie associative

ACAF

Marché du Beaujolais le jeudi 19 novembre 2015.

Nous vous invitons à venir nombreux au Marché du Beaujolais qui aura lieu le jeudi 19 novembre de 18 h à 22h30 à la salle des fêtes. Cette année 2015, le Beaujolais a été extrêmement précoce (2 jours plus tôt que 1976), les vigneron nous promettent un millésime d'anthologie, malgré une toute petite récolte ! Nous vous invitons à venir le découvrir et le déguster dans un cadre convivial et festif.

Vous pourrez faire quelques achats gourmands, prendre l'apéritif avec des amis ou dîner sur place en famille, avec les produits de nos terroirs et de nos artisans. Pains, saucissons, charcuteries, fromages, boissons, conserves, etc... seront au rendez-vous, fabriqués par vos producteurs locaux.

Une tombola sera organisée par l'association pour vous faire gagner de nombreux lots.

Tickets en vente dans nos commerces Fressinois. Entrée libre, venez nombreux !

Marché de Noël le dimanche 13 décembre 2015.

Cette année, le marché de Noël aura lieu le dimanche 13 décembre de 10 h à 19 h à la salle des fêtes de Fressines. Les bulletins d'inscription sont disponibles chez les commerçants Fressinois et également sur le site de l'Acaf (www.acaf79.com). Places limitées pour les exposants.

Une tombola sera organisée : de nombreux lots à gagner Les tickets seront en vente dans nos commerces Fressinois. Venez à la rencontre d'artisans-commerçants-créateurs, afin de découvrir des produits locaux de qualité pour vos idées cadeaux !!! Visite du père Noël... Buvette et restauration sur place, venez nombreux et en famille !

Flash Acaf

Vous avez été nombreux à nous féliciter pour la dernière parution du Flash Acaf numéro 4 et nous vous en remercions. Sachez que désormais un encart publicitaire est prévu pour toutes les entreprises non adhérentes, sous certaines conditions (attention places limitées).

Pour toute demande d'information : contactacaf@gmail.com

Le nouveau bureau : Président : Christophe Urbanek « Fumtech », Vice-présidente : Karine Bertrand « Boulangerie des Lys », Trésorier : M. Mamy Randrian « Fumeco », Secrétaire M. Stéphane Métas « Bistrot de la Butte », Secrétaire adjointe : Catherine Rambaud « L'Atelier et le Boudoir de Valentine »

Les Baladins : changement de dates

Les Baladins de Fressines changent les dates des prochaines représentations pour la nouvelle saison. Rompant avec la tradition, les nouvelles dates à cocher sur vos agendas sont, non plus en mars, mais en novembre et plus précisément les 12, 19, 20, 25 et 26 novembre 2016.

Le programme et l'affiche sont en cours d'élaboration et seront diffusés ultérieurement. Dans un an, cela peut vous paraître loin, aussi toutes ces informations vous seront rappelées en temps utile.

Continuez à consulter, comme vous le faites régulièrement et nous vous en remercions, notre site internet. Bientôt une nouvelle rubrique « Votre avis nous intéresse » sera à votre disposition, où vous pourrez vous exprimer sur des sujets liés à nos activités.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles. Contactez-nous, nous avons sûrement quelque chose à vous proposer.

Association des Parents d'Élèves

Suite à l'AG du 15.09.15 : Le nouveau bureau est composé de Président : David Rullier, Vice-présidente : Louise Gautier, Secrétaire : Géraldine Charruyer, Secrétaire adjoint : Céline Grosset, Trésorière : Julie Dieumegard et trésorier adjoint : Arnaud Giraud

Noël approche à grands pas ! N'hésitez pas à commander votre sapin par le biais de l'APE ! Nous reconduisons l'opération « **vente de sapins** ». 1€ par sapin vendu sera reversé au Téléthon. Vous trouverez les bons de commande dans vos boîtes aux lettres, le cahier des enfants et dans les commerces de Fressines.

Nouveauté cette année, 2 possibilités de récupérer votre commande : à retirer le **samedi 5 décembre de 10h à 13h** au bistrot de la Butte à Fressines ou livraisons le **5 décembre à domicile** : supplément de 2 € (uniquement sur la commune de Fressines). **REPRISE POSSIBLE DE VOTRE SAPIN A VOTRE DOMICILE LE SAMEDI 9 JANVIER 2016.** Vous retrouverez à nouveau la **benne de ramassage de papiers**.

Avis aux intéressés !!! Cette année on vous aide à vider vos placards ! Nous sommes à la recherche de décorations de Noël et de vêtements pour habiller notre prochain M. Carnaval. Si vous en avez en bon état dont vous n'avez plus besoin (déco, guirlande en tout genre, boules de Noël, etc.. pantalons, chemises, chapeaux, chaussettes...), n'hésitez pas ! En attendant nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année ! Contact : ape.fressines@gmail.com, tél : 06 62 07 11 22

École de musique

L'école de musique redémarre l'année avec une équipe de 3 enseignants assurant les cours de batterie, guitare, basse, chant individuel, piano, accordéon, éveil musical (à partir de 3 ans), chorale enfants et un tout nouvel atelier collectif de chant, pour ados et adultes dirigé par notre chef de chœur, Isabelle Gaboreau. Cette activité a lieu le jeudi de 20h à 21h30 à la salle des fêtes.

Il n'est pas encore trop tard pour vous inscrire. Il reste quelques places pour l'éveil musical, la chorale enfant et l'atelier collectif de chant.

Quelques changements au sein du bureau : Catherine Rambaud a repris la présidence avec pour l'accompagner Samuel Peltier vice-président, Marie Claude Giraud trésorière, Isabelle Guignet trésorière adjointe, Laetitia Peltier secrétaire, Sylvie Maudet secrétaire adjointe.

A noter dans vos agendas :

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2015

APERO CONCERT à partir de 19h à la salle des fêtes. 3 groupes sont à l'affiche : ETA2M - CARPE DIEM - KING OF PITCH

Pour tout renseignement : Catherine Rambaud
06 50 78 05 16

Musicalement vôtre.

Chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, un grand sapin est implanté et décoré place des Charmilles, devant l'entrée de l'école. Si vous disposez d'un tel arbre et souhaitez en faire don à la commune, contactez le secrétariat de mairie au 05 49 73 98 73.